

## Le résumé des principales recommandations du Comité économique et social de la Grande Région sous présidence luxembourgeoise 2017-2018

Au cours de la présidence luxembourgeoise du Comité économique et social de la Grande Région (CESGR), les présidents des groupes de travail, soutenus par les nombreuses contributions des membres et experts du CESGR, ont su faire un travail remarquable à partir du programme de travail qui leur a été proposé en début de mandature et les recommandations qu'ils adressent au Sommet des Exécutifs de la Grande Région, si elles sont suivies d'actes concrets, permettront indubitablement d'améliorer et de renforcer la coopération transfrontalière.

\*\*\*

En **matière d'économie et de développement durable, le GT1** (sous présidence du Grand Est), incite le Sommet à analyser les possibilités de mise en œuvre, par le biais des outils juridiques nationaux et européens existants, d'un droit à l'expérimentation dans le cadre de la coopération transfrontalière régionale, notamment en matière de santé, de formation professionnelle ou d'aménagement du territoire par exemple.

Par ailleurs, il est souhaitable que le Sommet se penche sur les conditions nécessaires pour la création éventuelle d'un Fonds de la Grande Région, en recourant le cas échéant aux fonds européens existants et à la Banque Européenne d'Investissement, afin de financer des projets transfrontaliers d'intérêt grand régional.

Le GT1 revendique également un renforcement en moyens matériels et personnels des structures de la Grande Région : Secrétariat du CESGR et Secrétariat du Sommet de la Grande Région situés tous les deux à la Maison de la Grande Région à Esch-sur-Alzette (LU).

De façon plus générale, le Sommet est également invité à renforcer la coopération transfrontalière afin de soutenir un développement économique durable et respectueux de l'environnement.

\*\*\*

Pour ce qui est de l'**emploi et de la formation** (sous présidence sarroise), le GT2 recommande au Sommet de se saisir du « Pilier européen des droits sociaux » afin d'envoyer un signal politique fort et d'utiliser toutes les marges de manœuvre afin de l'appliquer intégralement à l'échelle de la Grande Région. Le « tableau de bord social » pour la Grande Région élaboré par le GT2 permet de suivre la mise en œuvre de ces droits sociaux.

En matière d'emploi, la préservation de la main-d'œuvre et la connaissance de la langue du voisin sont des défis majeurs auxquels la Grande Région doit faire face afin de mieux tirer parti des potentialités de la Grande Région. Dès lors, le Sommet est prié de se pencher sur l'élaboration puis la mise en œuvre d'une stratégie commune et cohérente en la matière.

Finalement, en raison de l'importance croissante du marché du travail transfrontalier dans le développement socio-économique de nos régions, le GT2 recommande également au Sommet de continuer à soutenir l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi et son réseau d'instituts spécialisés ainsi que la Task Force Frontaliers 2.0 qui œuvre à l'identification et à la levée d'obstacles juridiques et administratifs sur le marché du travail transfrontalier.

\*\*\*

La mobilité au sein de la Grande Région est, comme le constatent un grand nombre de citoyens au quotidien, un défi majeur. Dans le même temps, c'est en matière de transports qu'une coopération

transfrontalière améliorée et renforcée peut avoir le plus de retombées positives. Par ailleurs, c'est l'un des domaines pour lesquels la mise en œuvre des recommandations contribuera le plus à la proximité entre les citoyens de la Grande Région et leur décideurs politiques.

Ainsi, le **GT3 – Transports** (sous présidence luxembourgeoise) dresse un tableau bien fourni des mesures, notamment en matière d'infrastructures de transports transfrontalières, susceptibles d'améliorer la mobilité non seulement au sein, mais aussi entre nos régions. Dans ce contexte, il est recommandé au Sommet de veiller à ce que les différents modes de transport ne soient pas inutilement mis en concurrence mais d'inciter les entreprises et citoyens de la Grande Région à utiliser le moyen de transport le plus approprié pour leur trajet.

\*\*\*

Pour finir, le **GT4 - Santé et *silver economy*** (sous présidence wallonne), s'est penché sur des thématiques cruciales que sont notamment la coopération transfrontalière en matière de santé, l'aide médicale urgente dans la Grande Région, ou la *silver economy*.

Ainsi, le GT4 recommande au Sommet de la Grande Région de soutenir la construction des instruments juridiques nécessaires à la coopération transfrontalière dans le domaine de la santé tout en procédant à la simplification de l'accès aux soins et à l'information sur les coûts des soins dans les espaces transfrontaliers.

Le Sommet est également prié de soutenir les initiatives de coopération médicale transfrontalière prenant en compte les innovations technologiques.

Par ailleurs, le GT4 demande au Sommet des Exécutifs de mettre en œuvre une stratégie de coopération en matière d'aide médicale urgente dans la Grande Région. En outre, la mise en place d'un Observatoire transfrontalier de la Santé à l'instar de celui déjà existant pour l'emploi permettrait d'avoir une meilleure vue sur les évolutions régionales dans le domaine de la santé.

Le GT4 demande au Sommet de soutenir le suivi des travaux visant à réviser les règlements européens de sécurité sociale et de veiller spécialement à ce que les soins de longue durée soient intégrés dans ces dispositifs.

En matière de *silver economy*, le GT4 recommande au Sommet de soutenir de façon concrète le développement et la promotion d'initiatives permettant d'apporter des réponses adaptées aux conséquences du vieillissement démographique et à l'accroissement de la dépendance.

\*\*\*

**Un dernier groupe de travail se consacre au « Rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région »** et formule des recommandations au Sommet en tenant compte des tendances des indicateurs socio-économiques de la Grande Région et des conclusions du thème-phare consacré à la « Formation professionnelle continue à l'ère de la numérisation du monde du travail ».

Concernant le thème-phare de la « Formation professionnelle continue à l'ère de la numérisation du monde du travail », le CESGR constate que de nombreuses initiatives existent au sein de la Grande Région mais qu'il s'agit de les développer en profondeur et en largeur et de tirer profit de potentielles synergies découlant d'échanges et de la mise en réseau de ces initiatives. Les populations dans la Grande Région et ceux qui viennent y travailler devraient également disposer dans un service central d'informations sur les offres de formation continue.

Le CESGR plaide pour une culture de la formation continue dans laquelle les salariés et les employeurs intègrent la formation continue dans la vie professionnelle. Les offres doivent s'adresser aux chômeurs, aux décrocheurs scolaires et universitaires ainsi qu'aux personnes hautement qualifiées. Les personnes faiblement qualifiées ou peu instruites doivent être sensibilisées à la nécessité de la formation continue. Elles doivent par ailleurs avoir la possibilité d'y accéder. Pour accroître la participation à la formation continue, il s'impose de la rendre plus attrayante, de stimuler les participants, de lever les obstacles subsistants.

Le CESGR rappelle également au Sommet que la coopération étroite entre les représentants des employeurs et des salariés, les chambres, les syndicats, les administrations du travail et les acteurs de la politique régionale du marché de l'emploi est nécessaire pour sensibiliser tous les acteurs à la nécessité de renforcer les investissements dans la formation continue.

## La Grande Région et le Comité économique et social de la Grande Région

La Grande Région se situe dans le cœur historique de l'Europe à moins de 300 km de Paris, de Bruxelles, de Rotterdam et de Francfort, à moins de 600 km de Londres, de Berlin de Prague et de Milan.

Située entre les grandes conurbations formées par Bruxelles, la zone Rhin-Ruhr, la région Rhin-Main, la zone Rhin-Neckar, Bâle/Mulhouse et Paris la Grande Région rassemble les versants suivants :

- Allemagne : la Sarre et la Rhénanie-Palatinat,
- France : la Lorraine,
- Luxembourg : le Grand-Duché de Luxembourg,
- Belgique : la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Communauté germanophone.

La Grande Région est le seul espace de coopération transfrontalière en Europe à disposer d'un comité économique et social transfrontalier.

De par sa composition et l'expertise de ses membres, le Comité économique et social de la Grande Région (CESGR) est la plateforme institutionnelle représentant les partenaires sociaux. Grâce au CESGR, les représentants des organisations économiques, sociales et professionnelles font partie intégrante de la réflexion politique au niveau de la Grande Région.

L'originalité de sa démarche repose sur les rencontres régulières des partenaires sociaux qui dialoguent librement sur l'évolution de la Grande Région.

Constitué le 4 février 1997, le CESGR est l'organe consultatif à vocation socio-économique du Sommet de la Grande Région. Il a pour mission de traiter sous forme d'avis ou de résolutions les problèmes inhérents au développement économique, social et culturel et à l'aménagement du territoire de la Grande Région. Il contribue au dialogue social en se référant aux recommandations et expériences des partenaires.

Le CESGR comprend 36 membres effectifs nommés par les autorités respectives des régions, soit six membres par composante, et 36 membres suppléants, choisis selon la même répartition. Sa composition est tripartite :

- le 1er collège est composé d'au moins un tiers des membres qui sont issus des organisations représentant les travailleurs ;
- le 2e collège est formé d'au moins un tiers des membres issus d'organisations représentant les employeurs ;
- le reste de chaque délégation constitue un collège composé selon la convenance de chaque région.

Les présidences sont tournantes et suivent l'ordre de rotation établi au niveau de la présidence du Sommet.

Le CESGR articule ses travaux autour de 4 groupes de travail thématiques :

- GT 1 : Economie - Développement durable
- GT 2 : Marché de l'emploi et formation
- GT 3 : Transports
- GT 4 : Santé - Silver Economy

## Le mode de fonctionnement du CESGR

### Le comité de coordination

Le comité de coordination assure le suivi des travaux du CESGR entre les Assemblées plénières et en fixe les ordres du jour.

Le Comité de coordination se compose du Président du CESGR, des Vice-présidents du CESGR ainsi que des Délégués Régionaux.

Le Représentant personnel de la région d'accueil est l'invité permanent du Comité de coordination.

Le Comité de coordination se réunit sur convocation du Président et peut faire appel à des intervenants extérieurs compétents dans les matières qu'il traite.

### L'assemblée plénière

Le CESGR comprend 36 membres titulaires nommés par les autorités respectives de chacune des régions, soit six membres titulaires par composante. 36 membres suppléants sont choisis selon la même procédure et répartition. Les délégations nommées par les autorités régionales sont composées de manière tripartite, à savoir :

- au moins un tiers des membres sont issus des organisations syndicales,
- au moins un tiers des membres sont issus des organisations patronales,
- le dernier tiers des membres constituent un collège composé selon la convenance de chaque région.

Le CESGR peut également faire appel, sur proposition des délégations régionales, à des experts compétents dans les matières qu'il traite.

L'Assemblée plénière se réunit sur convocation du Président et adopte les résolutions élaborées par les groupes de travail et préalablement soumises au Comité de coordination.

### Les groupes de travail

Les groupes de travail sont mis en place par l'Assemblée plénière du CESGR. Leur mandat leur est confié soit directement par le Sommet, soit par l'Assemblée plénière dans le cadre du droit d'autosaisine du CESGR.

Les groupes de travail présentent des propositions de décisions à l'Assemblée plénière aux fins d'approbation.

Sous présidence luxembourgeoise 2017/2018, le CESGR a mis en place cinq groupes de travail :

- Economie et développement durable
- Emploi et formation
- Transports
- Santé et *Silver economy*
- Groupe de suivi du Rapport sur la situation économique et sociale de la Grande Région 2017/2018